

FAQ : Manifestation hors de Suisse

Quels sont les critères utilisés par Pro Helvetia pour évaluer l'activité suprarégionale et professionnelle d'un lieu d'exposition ?

Pro Helvetia tient compte de différents critères pour analyser l'adéquation d'un lieu d'exposition. Le lieu d'exposition doit avoir un programme curatorial pluriannuel (d'une durée d'au moins deux ans) avec un rayonnement suprarégional, voire international. Les projets d'exposition doivent être accompagnés d'une communication professionnelle (site web, réseaux sociaux, newsletter). Les projets doivent bénéficier d'un cofinancement adéquat et prévoir des honoraires appropriés pour les artistes.

Comment Pro Helvetia évalue-t-elle le rayonnement suprarégional du travail des artistes ?

Pro Helvetia l'évalue essentiellement sur la base des activités d'exposition documentées dans le CV des artistes. Notre ordonnance sur les subventions exige que l'on examine si le projet a un lien avec la Suisse et présente un intérêt national. Le lien avec la Suisse est établi lorsque les artistes détiennent soit la nationalité suisse, soit ont leur domicile permanent en Suisse, tout en pouvant attester d'une présence artistique régulière lors de manifestations importantes en Suisse. L'intérêt national d'un projet est prouvé de différentes manières, notamment par une présence régulière dans des institutions artistiques et culturelles reconnues nationalement et situées dans différentes régions de Suisse ou à l'étranger. Nous vérifions cet aspect par le biais de votre CV, qui doit donc comprendre des informations détaillées concernant vos expositions passées.

Pourquoi l'institution doit-elle déposer la requête ?

Nous estimons qu'il relève de la responsabilité d'une institution professionnelle d'assurer la planification, l'organisation et le financement de ses expositions.

Quelles sont les lignes directrices recommandées par Pro Helvetia pour les honoraires ?

Nous conseillons de se baser sur le « [Guide – Honoraires des artistes](#) » de Visarte Suisse.

Que signifie le poste budgétaire « Frais de matériel pour les œuvres d'art temporaires » ?

Par principe, nous ne couvrons pas les coûts pour les nouvelles productions dans le cadre de notre soutien aux expositions. Les expositions entraînent néanmoins des frais temporaires, par exemple pour les constructions éphémères spécifiques à une exposition ou pour la scénographie des performances. Ces coûts temporaires peuvent être pris en charge dans le cadre du soutien aux expositions. Les frais de matériel pour les œuvres d'art temporaires ne comprennent pas les coûts d'infrastructure, tels que les frais de personnel pour le montage et le démontage.

Les coûts des copies d'exposition peuvent-ils être pris en charge ?

Oui, si les coûts sont appropriés (p. ex. pour éviter des coûts de transport et d'assurance élevés). Nous partons du principe que les copies d'exposition ne reviennent pas aux artistes à l'issue de l'exposition et ne sont pas non plus utilisées à des fins commerciales, mais sont uniquement produites pour l'exposition concernée. Si ces conditions sont réunies, nous pouvons considérer ces coûts comme frais de matériel temporaires.

Pro Helvetia soutient-elle des expositions présentant des œuvres historiques ?

Non, nous n'acceptons pas les requêtes pour des projets portant sur des œuvres historiques ou des œuvres d'artistes, de photographes et d'architectes décédés.

Pro Helvetia soutient-elle des expositions ou des festivals dans l'espace public, par exemple axés sur l'art urbain (*street art*) ou l'art lumineux (*light art*) ?

Comme pour tous les autres projets, nous évaluons si un tel projet convainc par sa grande qualité artistique et professionnelle (en rapport avec le concept curatorial et les artistes invité-es). Nous attendons des projets de ce type qu'ils engagent une réflexion artistique sur le contexte spatial ou sur l'environnement urbain. De même, il est nécessaire que les artistes invité-es soient ancré-es dans les arts visuels (et non dans des disciplines liées au design, telles que l'illustration ou le graphisme) pour bénéficier d'un soutien. Par ailleurs, notre soutien vise à encourager la création artistique contemporaine. Par conséquent, nous évaluons également si c'est l'objectif principal du projet ou si d'autres objectifs sont prioritaires.

Pro Helvetia soutient-elles les expositions itinérantes et comment procéder pour le dépôt des requêtes ?

Oui, Pro Helvetia soutient les expositions itinérantes, pour autant que les artistes présenté-es et les institutions impliquées répondent à nos critères. Nous vous recommandons de nous contacter directement pour tout projet d'exposition itinérante de grande envergure, afin que nous puissions vous conseiller. De plus, veuillez tenir compte des dates limites de dépôt et des délais de décision.